



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 18 septembre 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 12 septembre 2025

Étaient présents 21 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BAUR Daniel, CABANER Charlotte, CAMPOS Julie, CHAYNES Marie-Thérèse, DAHERON Emilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GERBER BENOI Marion, GLEYES Lison, JEROME Marie-Noëlle, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRE Eva, OBIS Éliane, RIOLLET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 3 : BONNEFONT Laurent, MESTRES Carine, THÉNAULT Sylvain.

Étaient absents 3 : ALLAOUI Audrey, ALVES DA SILVA Daniel, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs 2 : MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, THENAULT Sylvain pouvoir à GERBER BENOI Marion.

Secrétaire de séance : MÉTIFEU Marc

Départ de Mme CAMPOS Julie à 20 h 36.

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION OJC POUR LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DU MONDE

Rapporteur : Daniel BAUR

M. BAUR expose à l'assemblée que l'association OJC (Olympique Judo Club) de Nailloux a sollicité le soutien financier de la commune pour pouvoir participer au championnat du monde de judo.

Cet engagement sportif ayant pour conséquence des coûts financiers importants,

Considérant l'avis favorable de la commission vie associative du 10 septembre 2025,

Monsieur BAUR propose d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 1 000 € sur le budget primitif 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

- D'approuver la proposition de versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association OJC (Olympique Judo Club) pour leur participation au championnat du monde.

Délib. n° : 2025_90

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 031-213103963-20250918-2025_90-DE

7.1 Décisions budgétaires

- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission

en Préfecture le : 24/09/2025
de l'affichage le : 25/09/2025

Lison GLEYES,
Maire,



Marc MÉTIFEU
Secrétaire de séance,